

GS
SP
PAC
AD
Paul. Lu.

- M. Hallstein, président de la Commission
- M. Mansholt, vice-président de la Commission
- M. Marjolin, vice-président de la Commission
- M. Caron, vice-président de la Commission
- M. Rey, membre de la Commission
- M. von der Groeben, membre de la Commission
- M. Schaus, membre de la Commission
- M. Lévi Sandri, membre de la Commission
- M. Rochereau, membre de la Commission

- M. Noël, secrétaire exécutif

423.02

Library Cop³

Bruxelles, le 11 juin 1965
P 18.169

TRES IMPORTANT (voir également Bulletin d'information n° 193)

Renforcement des pouvoirs du Parlement européen, déclaration du
Ministre Luns.

A La Haye, La Commission des Affaires Etrangères de la Deuxième Chambre a voté le 9 juin une motion appuyée par les cinq grands partis politiques. Cette motion concerne les propositions de la Commission concernant le financement de la politique agricole commune, les ressources propres et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen.

Cette motion suit les grandes lignes de l'avis donné à ce sujet par le Parlement européen, réclame le droit de veto en matière législative pour le Parlement européen ainsi que des élections directes et invite le gouvernement néerlandais à prendre la même position lors des négociations.

Avant que la commission de la Chambre n'eut adopté cette motion, le ministre Luns avait déclaré que le gouvernement néerlandais considérait les trois propositions de la CEE comme un tout indivisible. La proposition de renforcement des pouvoirs du Parlement européen ne correspond toutefois pas aux conceptions du gouvernement néerlandais. Quelle doit être la position du gouvernement ? Pour le ministre, "le Conseil ne peut accepter une partie sans s'être également accordé sur d'autres parties" (le ministre Luns n'a pas dit : sans avoir également accepté les autres parties). Dans cette perspective, le gouvernement est prêt à accepter également la proposition de la Commission relative aux pouvoirs du Parlement, bien qu'elle n'aille pas assez loin. A cet égard, le gouvernement part du point de vue selon lequel la Commission de la CEE elle-même maintiendra
.../...

Commission de la

sa proposition. Si la Commission devait rompre l'unité des trois propositions, le gouvernement reconsidérera la situation. Il n'appartient pas en effet au gouvernement d'en appeler à la Commission, mais au Parlement européen.

Cette déclaration du ministre a suscité une certaine émotion, parce qu'il ne s'était pas associé à la motion. La déclaration écrite suivante du ministre a ensuite été distribuée :

Au cours des prochaines négociations, la position néerlandaise sera la suivante :

- a) le gouvernement néerlandais reste attaché à la liaison qu'à proposée la Commission entre le financement de la période de transition d'une part, et les ressources propres ainsi que le renforcement des pouvoirs du Parlement européen d'autre part.
- b) Les Pays-Bas continuent de soutenir le point de vue du Parlement européen à l'égard du contenu des propositions relatives au renforcement des pouvoirs (notamment le droit de veto) et maintient la proposition néerlandaise relative au droit de veto en matière législative. S'il s'avérait qu'une majorité peut se dégager sur la base des propositions de la Commission relatives au renforcement de ces pouvoirs, les Pays-Bas s'y associeront. Si toutefois l'unanimité ne pouvait être ensuite réalisée, les Pays-Bas reprendraient leur complète liberté d'action.

Le ministre Luns précisa que "reprendre leur complète liberté d'action" signifiait : reprendre la proposition néerlandaise initiale relative au droit de veto à accorder au Parlement en matière budgétaire.

(Ces détails nous sont parvenus de la part de notre Bureau de La-Haye).

B. OLIVIER



M. Hallstein, président de la Commission
M. Mansholt, vice-président de la Commission
M. Marjolin, vice-président de la Commission
M. Caron, vice-président de la Commission
M. Rey, membre de la Commission
M. von der Groeben, membre de la Commission
M. Schaus, membre de la Commission
M. Lévi Sandri, membre de la Commission
M. Rochereau, membre de la Commission

M. Noël, secrétaire exécutif

Library Copy

Bruxelles, le 11 juin 1965
P/18.169 suite

Déclaration du ministre den Uyl

"Les Pays-Bas se trouvent actuellement placés dans la CEE devant un grave dilemme", a déclaré hier matin le ministre den Uyl, à l'ouverture de la conférence des chambres de commerce de la Communauté européenne, qui se tient à Amsterdam.

Le problème le plus actuel est, pour le ministre, celui du contrôle parlementaire démocratique des ressources propres. Il a déclaré ce qui suit :

Le gouvernement néerlandais considère comme inacceptable de réaliser l'unité économique en sacrifiant le contrôle démocratique adéquat et, sur un plan général, en vidant de leur substance les règles et les institutions démocratiques. D'autre part, la situation concrète exige la progression du processus d'intégration économique, qui en quelque sorte développe sa propre dynamique. On a investi dans le Marché commun et ces investissements ont été largement rentables tant pour les économies nationales que pour les milieux économiques. Ces résultats ne sont toutefois que provisoires. Il sera par conséquent extrêmement difficile d'interrompre à ce stade le processus d'intégration, sans porter préjudice aux intérêts économiques. La sévère réalité économique exige que nous parvenions dans la CEE à une solution des problèmes politiques acceptable pour toutes les parties. Un échec éventuel - (et le ministre se refuse à l'envisager pour le moment, parce que des intérêts trop importants pour chacun des partenaires sont en jeu) - pourrait aboutir à un ralentissement, voire à un arrêt. Cela vaut la peine, a poursuivi le ministre, de faire un dernier effort pour lever les barrières politiques et ouvrir ainsi la voie adéquate par laquelle le processus de l'intégration économique pourrait suivre son cours sans se heurter à des obstacles par trop importants.

P. le Porte-Parole, absent

(Communication du Bureau de La Haye)

P. Collowald

P. Collowald

*ES
ST
AD*